

AVANT-PROPOS



Le *Projet Reach Out de formation à la protection des réfugiés* a été initié en 2001 par un groupe d'ONG et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), dans le but de sensibiliser les acteurs humanitaires à la protection des réfugiés. Des matériaux ont été développés à partir du manuel « *Protéger les Réfugiés: Guide de terrain pour les ONG* » (1999), et des formations destinées aux acteurs de terrain ont ensuite été conduites à travers le monde.

Le *dossier de formation Reach Out* prend en compte l'expérience acquise au cours de ses cinq dernières années dans le cadre de cette initiative inter agences. Les débats relatifs à la protection ont considérablement évolué depuis la création de *Reach Out*. Ce *dossier de formation* mis à jour les reflète et comprend de nouveaux modules destinés à aider les acteurs humanitaires à mieux appréhender ces nouveaux défis et problématiques. Ce dossier a été élaboré en consultation avec un large éventail de partenaires et il constitue une contribution importante pour que la communauté humanitaire participe à l'amélioration de la protection des réfugiés.

Le *Projet Reach Out* clôt fin novembre 2005, laissant les matériaux de formation à disposition des acteurs humanitaires qui auront soin de les utiliser et des les intégrer au sein de leurs propres programmes de formation et opérations. Le processus inter agences du *Projet Reach Out* a été le résultat d'une réelle collaboration qui a concouru à la qualité et à la pérennité du projet.

Nous souhaitons remercier tous ceux qui se sont engagés et ont soutenu le *Projet Reach Out* depuis 2001: les participant(e)s, les formateur/formatrices, les personnes ressources, les traducteur/traductrices, les correcteurs d'épreuves, les donateurs et tout particulièrement l'équipe du projet qui a été la clef de voûte de ce succès.

Le *dossier de formation Reach Out* est disponible en anglais, en arabe, en espagnol et en français sur les sites Web du Conseil International des Agences Bénévoles (ICVA) : www.icva.ch et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) : www.unhcr.ch. Nous espérons que ces matériaux de formation seront utilisés et adaptés de manière à permettre aux acteurs humanitaires d'intégrer la protection des réfugiés dans leurs programmes.

Octobre 2005

Au nom du Groupe de travail du Projet Reach Out depuis 2001

- * Care International
- * Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- * La Commission Catholique Internationale des Migrations (CICM)
- * Le Conseil International des Agences Bénévoles (ICVA)
- * Le Conseil Oecuménique des Eglises
- * La Croix-Rouge suédoise
- * La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)
- * Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
- * InterAction
- * International Rescue Committee (IRC)
- * Norwegian Refugee Council (NRC)
- * OXFAM Grande-Bretagne
- * Save the Children
- * Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR)
- * World Vision

Nous remercions également nos partenaires institutionnels qui ont soutenu le Projet Reach Out depuis 2001

- * Affaires Etrangères Canada (DFA)
- * Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)
- * Australian Agency for International Development (AusAID)
- * Direction suisse du Développement et de la Coopération (DDC)
- * OXFAM Grande-Bretagne
- * The Office of Policy and Resource Planning – Bureau of Population, Refugees, and Migration in the U.S. Department of State (BPRM)
- * United Kingdom Department for International Development (DFID)

Notre “copyright”

Copyright © 2005 Reach Out Refugee Protection Training Project

« Tous les droits sont réservés. Ces matériaux sont protégés. Ces matériaux peuvent être reproduits, mais ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins commerciales. Toute reproduction ou adaptation doit obligatoirement indiquer que ces matériaux ont été élaborés par le Projet Reach Out et bénéficient à ce titre du copyright. Le secrétariat de ICVA doit être informé de tout usage ou adaptation de ces matériaux <secretariat@icva.ch>. »